



Déclaration préliminaire du SNUipp-FSU Somme

CAPD du 2 juin 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD se tient en plein cœur de la tempête liée aux rythmes scolaires. Nous venons d'apprendre cette semaine que les activités périscolaires à Amiens seraient finalement payantes dès les premières minutes, ce qui va mettre encore plus en difficulté les familles déjà socialement défavorisées. Depuis la parution du décret, le SNUipp revendique sa réécriture complète de façon à pouvoir mettre en place une réforme des rythmes pensée pour le bien des élèves et l'amélioration des conditions de travail des enseignants et non pour limiter les coûts des collectivités. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il s'est prononcé contre le décret Hamon. Quelques communes profitent de la faille béante ouverte par ce nouveau décret pour proposer de libérer le vendredi après-midi, espérant ainsi ne pas avoir à organiser d'activités coûteuses (mais empochant tout de même les diverses subventions). Alors que les effets néfastes de la coupure de deux jours « samedi-dimanche » sont dénoncés par un grand nombre d'acteurs de l'éducation, on va donc imposer dans certaines communes, comme à Albert, une coupure de deux jours et demi aux élèves...

C'est aussi ce report au 6 juin de la date de remise des projets d'organisation des communes qui empêchera les 287 collègues devant participer au 2nd mouvement de pouvoir préparer sereinement leur rentrée. Le SNUipp-FSU Somme constate avec amertume que le Ministère n'écoute ni les enseignants, ni leurs représentants syndicaux, ni même ses Inspecteurs d'Académie...

Les résultats de la première phase du mouvement montrent que moins de 30% des participants volontaires obtiennent une nouvelle affectation sur un vœu précis qu'ils ont émis. Alors que les collègues bénéficiant d'une priorité représentent 15% des participants, ils représentent plus de 36% des satisfaits. Des opérations de mouvement laissant plus de 70% des participants volontaires sans nouvelle affectation ou sans affectation du tout ne peuvent pas nous satisfaire. Si nous comprenons la nécessité de protéger les collègues en début de carrière, nous refusons que cela se fasse au détriment des collègues titulaires.

Par ailleurs, nous réitérons notre demande de la suppression de l'obligation de formuler des vœux géographiques. Les collègues doivent pouvoir choisir ou non de postuler sur ce type de vœux.

Concernant l'accès à la Hors Classe, suite à de nombreuses interventions des organisations syndicales au plan national, le Ministère a enfin commencé à débloquent la situation et à augmenter le ratio d'accès à la hors classe. Si 95 collègues supplémentaires vont intégrer la Hors Classe à la rentrée 2014, le SNUipp-FSU revendique toujours un corps unique intégrant un 12ème échelon à l'indice 783 avec une progression au rythme le plus rapide pour tous, déconnectant ainsi les promotions de l'évaluation.

Enfin, au sujet des exéats, le SNUipp-FSU Somme demande que le maximum d'exéats soient accordés et, a minima, tous ceux concernant nos collègues en rapprochement de conjoints et/ou avec une priorité qu'elle soit médicale ou sociale.

Nous souhaitons également aborder quelques points ne figurant pas à l'ordre du jour de cette CAPD mais revêtant une grande importance pour les enseignants du département.

Premièrement, comme dans quelques départements, vous demandez aux équipes enseignantes de formaliser de nouveaux projets d'école pour une durée de trois ans. A l'heure où des nouveaux programmes sont en cours d'élaboration pour 2015 en maternelle et 2016 en élémentaire, nous doutons fortement de l'intérêt professionnel d'une telle prescription.

Dès l'année prochaine, ces projets demandés aux enseignants de maternelle, qui doivent s'appuyer sur les objectifs des programmes nationaux, seront tout simplement caducs. Ceux d'élémentaire devront être retravaillés dans moins de deux années en intégrant la nouvelle répartition des cycles. Dans un tel contexte, demander maintenant de rédiger des nouveaux projets d'école n'a pas grand sens

pédagogique et s'apparente à une simple mise en conformité administrative. Ce n'est pas notre conception du projet d'école.

De plus, les résultats du mouvement montrent que quelques équipes pédagogiques seront largement modifiées. Afin que chacun s'empare du projet d'école, ne vaudrait-il mieux pas que les équipes nouvellement nommées puissent le concevoir ensemble ?

Pour l'heure, nous vous demandons une nouvelle fois, comme nos représentants nationaux l'ont demandé à la directrice générale de l'enseignement scolaire, que les projets d'école qui arrivent à terme puissent être prorogés par avenant jusqu'à la publication des nouveaux programmes.

Deuxièmement, pour pouvoir attribuer des postes pour les PES issus du concours rénové, vous avez envisagé à la dernière CAPD de donner du temps supplémentaire pour quelques directeurs et adjoints qui seront maîtres surnuméraires pendant 25% de leur temps d'enseignement pour laisser une classe à 50% à ce jeune collègue en formation. Le SNUipp-FSU souhaite connaître les critères d'attribution de ces 25% de décharge de classe supplémentaires.

Troisièmement, quelques collègues ont appris qu'ils n'obtiendraient pas de disponibilité pour l'année 2014-2015 alors que ce n'est pas l'habitude dans notre département. Nous aimerions avoir connaissance de tous les collègues concernés ainsi que des motifs qui vous poussent à refuser ces demandes de disponibilité.

Quatrièmement, une difficulté se pose pour les écoles à 4 jours ½, concernant la 2ème ½ journée de rattrapage du vendredi 30 mai. D'un côté, votre circulaire du 1^{er} juillet 2013 précise que le rattrapage se fera sur le mercredi 28 mai et l'équivalent de la ½ journée restante sur l'année. D'un autre côté, le code de l'éducation stipule dans l'Article D521-12 que les aménagements du temps scolaire prévus ne peuvent avoir pour effet :

- 1) de modifier le calendrier scolaire national ;
- 2) de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ainsi que leur répartition ;
- 3) d'organiser des journées scolaires dont les horaires d'enseignement dépassent six heures ;
- 4) de porter la durée de la semaine scolaire à plus de neuf demi-journées ;
- 5) d'organiser des heures d'enseignement le samedi.

Des circonscriptions ont demandé d'effectuer ce rattrapage le 2 juillet (Abbeville) ou le 18 juin (Amiens 1), d'autres acceptent des organisations amenant les élèves et les enseignants à avoir plus de 24h de classe dans la semaine, se plaçant ainsi hors la loi.

Le SNUipp-FSU vous demande de prendre la seule décision restant aujourd'hui a priori possible : l'annulation de cette ½ journée de rattrapage.

Enfin, même si cette question ne relève pas de la CAPD, la répartition des élèves entre les écoles maternelles Réaumur et André Bernard à Amiens pose beaucoup de problèmes, comme la délégation de la FSU vous l'avez indiqué lors du dernier CDEN. Les deux écoles ont des effectifs importants et la seule solution satisfaisante paraît être une ouverture de classe à Réaumur. Nous vous demandons d'intervenir au plus vite et de prononcer cette indispensable ouverture.